

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER)

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 13
- Votants 13

Objet : RIFSEEP : révision annuelle du régime indemnitaire - Filière administrative et technique

Délibération n°07/2024

Madame le Maire rappelle que la collectivité de Noyers a mis en place, pour le personnel de la Mairie, depuis le 1^{er} mars 2018 (délibération N° 06/2018), le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou **R.I.F.S.E.E.P.**.

Madame le Maire rappelle également que le R.I.F.S.E.E.P. comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ou IFSE,
- Le Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent ou CI.

Madame Le Maire précise que, comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16/03/23, il convient de réviser les montants et les conditions d'octroi du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour l'année 2024, les montants et les conditions suivantes du R.I.F.S.E.E.P. :

1/ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoints Administratifs			
G1	Fonction de secrétaire de Mairie	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

FILIERE TECHNIQUE

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
	Adjoint technique		
G1	Polyvalence, technicité, expertise	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

2/ Le Complément Indemnitare :

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitare
Adjoint administratif	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €
Adjoint techniques	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €

Le présent régime indemnitaire sera :

- attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dans les mêmes conditions que préalablement,
- révisé annuellement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.